



**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du lundi 12 septembre 2016 à 20 heures 00**

Présents : Olivier FONS, Nicole MATHONNET, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX, Jean-Pierre JACQUIER, David LE GUEN, Charley SCEMAMA.

Arrivés en cours de réunion: Yoann ROTH, Jérôme FOUVET

Pouvoir de Sylvain ARNAUD pour Yann ROTH,

Secrétaire de séance : Élodie LEFEBVRE

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Facture rénovation du tableau Saint Barthélemy
- Facture dépose des vitraux de l'église
- Convention avec l'association les Amis de l'église Saint Martin
- Suppléant à la commission tourisme de la CCB

accord du conseil à l'unanimité

FACTURE RÉNOVATION DU TABLEAU SAINT BARTHÉLEMY

A la demande du Père Mollon la commune a fait rénover le tableau de Saint Barthélemy. Le coût des travaux de rénovation s'élève à 1 300 € HT.

Il sera demandé à la paroisse le remboursement Hors Taxe de cette facture. La commune récupérant une partie de la TVA par le FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

FACTURE DE LA DÉPOSE DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Pour les travaux de la mise hors eau et hors air de l'église Monsieur Berthier doit déposer les vitraux cassés et les remplacer par des panneaux translucides.

La commune paiera la facture TTC et l'association « Les amis de l'église Saint Martin » la remboursera à la mairie sur le HT soit 19 330.00 €

Accord du conseil

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN

Il convient de passer une convention avec l'association les Amis de l'église St Martin pour le projet de restauration et de réhabilitation de l'église St Martin.

Les objectifs et finalités de l'opération de rénovation sont : la mise en sécurité et restauration de l'église, La mise en valeur du bâtiment, de son histoire, de son patrimoine mobilier, La contribution à la vie culturelle, culturelle et sociale du village.

L'association est chargée d'assurer la partie de l'autofinancement de la commune à hauteur de 20 % du montant total des travaux hors taxe. Des subventions à hauteur de 80 % sont à rechercher.

Cette convention a été refusée en première lecture et validée avec les amendements proposés suivants :

*« la commune de Villar d'Arène agissant en qualité de maître d'ouvrage »,
et au chapitre 5 : Réalisation, coût des travaux et échancier prévisible :*

« Il est entendu qu'en qualité de maître d'ouvrage la commune seule décidera d'engager les travaux nécessaires en fonction du plan de financement et du niveau de subventions obtenues »

SUPPLÉANT À LA COMMISSION TOURISME DE LA CCB

Monsieur le maire est titulaire à la commission tourisme de la Communauté de Commune du Briançonnais. Un suppléant doit être désigné : David LE GUEN est élu à l'unanimité.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR LE TORRENT DE L'HOMME

Monsieur le maire présente la proposition de la Société d'Études et de Réalisations Hydroélectriques « SERHY Ingénierie ». Il s'agit d'un protocole d'accord pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de l'Homme. Les frais pour cette étude sont à la charge de la société. A l'issue de la présentation de l'étude de faisabilité aucune des parties n'est engagée à poursuivre le projet de construction.

Accord du conseil pour que Monsieur le maire signe le protocole.

CONTRAT D'HONORAIRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CAMPING

Des travaux de mise aux normes et d'aménagements sont nécessaires dans le camping municipal d'Arsine. Après avoir demandé à plusieurs architectes le

bureau CPL architectes des 2 Alpes nous a fait parvenir sa proposition d'honoraires :

Diagnostic/faisabilité 4 800.00 € TTC

Extension et mise en accessibilité du camping, réaménagement paysager des emplacements et création de bungalows en bois.

- Permis de construire : 3 600.00 € TTC

- Appel d'offres, plans d'exécution et élaboration des marchés de travaux : 9 600.00 € TTC

- Suivi de chantier : 15 360 € TTC

montant total de 33 360.00 € TTC

Accord du conseil

MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE POUR LE CAPTAGE DU PONTET 2

Dans le cadre de la mise en conformité du captage du Pontet 2, la Commune a consulté le bureau d'études CIMEO (05 Saint Chaffrey) pour reprendre la procédure, à la suite du travail initié par le bureau d'études EDACERE : actualisation et mise en forme du dossier DUP.

Après concertation avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur les attendus techniques et administratifs, le bureau d'études CIMEO a fait une proposition pour un montant de 3211 € HT.

Le conseil municipal accepte le devis de CIMEO, et autorise Monsieur le maire à demander une subvention à l'agence de l'eau et au Département.

Jérôme Fouvet et Yoann Roth rejoignent le conseil et peuvent prendre part aux délibérations.

RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Monsieur le maire présente au conseil municipal son rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner un avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

* Indicateurs techniques: Points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements,

* indicateurs financiers : Le prix de l'eau, les modalités de tarification pour chaque type d'abonnement, les redevances à l'agence de l'eau, l'encours de la dette, le montant des travaux réalisés.

Le conseil accepte ce rapport

RAPPORTS ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF ET SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS.

La Communauté de Communes du Briançonnais nous a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ces rapports disponibles en mairie sont approuvés par le conseil municipal.

ACHAT DE TERRAIN À JEAN-PHILIPPE JUGE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour les travaux des rues du centre du village, il convenait d'élargir le chemin François Eymard au niveau du carrefour avec la RD 1091 à côté de l'hôtel Les Agneaux.

Le terrain AB 122 situé au bord du chemin appartient à Monsieur Jean-Philippe JUGE.

L'emprise sur la parcelle AB 122 est de 7 m²

Le conseil municipal accepte d'acheter 7m² le long de la parcelle AB 122 appartenant à Jean-Philippe JUGE pour élargir le chemin François Eymard au niveau de la RD 1091.

* Dit que cette bande de terrain sera achetée 20 € le m²

* Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

* Autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cet achat.

AFFAIRES DIVERSES

L'office de tourisme de Bourg d'Oisans désire proposer aux hébergeurs de la commune la possibilité d'apparaître dans le guide des hébergements 2017 de Bourg d'Oisans. Le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le maire à signer la convention de délégation des compétences.

Roulotte du Pontet. La bâche verte mise par Cécile et qui protège la roulotte pour l'hiver n'est pas très jolie et il serait préférable de trouver une couleur qui s'intègre mieux dans le paysage. Le conseil va se rapprocher de Cécile pour trouver une solution.

Événements locaux. Yoann déplore que le SIVOM ne finance pas les événements locaux (trail et ultra raid) et qu'en cas d'activité déficitaire de la section trail le club des sports ne continuera pas à gérer cette section.

David l'informe que pour le trail, l'événement est porté par le club des sports donc déjà financé par le SIVOM (7500€ de subvention annuelle), et l'ultra raid avait été aidé et financé via l'Office du Tourisme à son démarrage...

Le maire lui assure que si le club des sports ne veut pas prendre en charge le déficit du trail du pays de la Meije la commune de Villar le prendra en charge.

Activités base-ball. Le club des sports a intégré le base-ball dans ses activités. Ce sport est proposé par Magali AUREILLE. Celle-ci demande à la commune l'autorisation d'utiliser le camping pour cette activité. Accord du conseil. Le service technique installera des panneaux d'interdiction de stationner sur le parking devant le camping le mercredi après midi et le dimanche matin.

Patous : Yoann trouve que le patou présent dans les parcs situés le long du chemin des Côtes est particulièrement dangereux. Il pense qu'un jour un accident va arrivé. Il demande si le préfet ne pourrait pas interdire la présence du patou sur les chemins.

Le chemin d'Arsine est vraiment en très mauvais état. Il va être réparé provisoirement cet automne en attendant de plus gros travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance